

# À PROPOS

## VOS ACTUALITÉS SYNDICALES

Volume 11 - Numéro 3 (février 2024)

### Et pour la suite?



Dominique Sauv 

La fin de l'automne a  t  chaude dans les esprits, malgr  la m t o froide qui s'installait sur les trottoirs. Tuques rouges sur la t te, nous  tions visibles plus que jamais. Gr ce   notre solidarit  et notre d termination, nous avons pu amener sur la place publique les vrais enjeux en  ducation : la composition des classes, les  coles qui d bordent, les enseignantes et enseignants qui doivent faire tout avec peu. Entra n e par la mar e de tuques rouges, la population nous a appuy s et soutenus de diff rentes fa ons. Nous profitons d'ailleurs de cette  dition du journal pour remercier plusieurs commerces locaux et donateurs et aussi souligner tous les coups de klaxons, les caf s, les sourires et les remerciements des citoyennes et citoyens qui nous croisaient sur les lignes de piquetage.

Mon premier souhait pour la suite est que l'on se rappelle ces  lans de solidarit , mais plus particuli rement qu'on se rappelle du bien que cela apportait de se retrouver pour mener ensemble une lutte commune. Nous nous sommes tenus debout. Cette exp rience aura su cr er une unit  renouvel e et renforcie dans chacun des milieux. C'est ensemble que nous sommes arriv s en janvier. Maintenant, c'est ensemble qu'il faut se faire entendre dans les  tablissements. Avec cette force nouvelle, en CCEE ou en AG, rappelez-vous ces moments partag s et parlez d'une voix, votre voix collective.

Le SEBL  tant partie int grante de la FAE, c'est le 7 f vrier que le Conseil f d ratif de n gociation a confirm  qu'  contrario du SEBL la majorit  des membres des syndicats affili s ont choisi d'accepter l'entente.

Que fait-on quand notre choix n'est pas retenu par la majorit ? On est d  u certes. On aura beaucoup de choses   se dire quand viendra le temps de faire le bilan de cette n go. Mais doit-on tout jeter par-dessus bord et abandonner tous les combats? Regardons les choses pour ce qu'elles sont, entre autres, nous avons obtenu :

- des ajustements d' chelon pour 15 des 16  chelons;
- la pleine autonomie sur nos 200 heures annuelles de travail personnel d'ici 2026;
- le financement n cessaire pour le retrait des surveillances au primaire d'ici la fin de la convention;
- de la r mun ration en sus pour le travail suppl mentaire effectu .

Qu'aurait-on eu sans notre mobilisation? Qu'est-ce que le Front commun aurait eu sans notre gr ve g n rale illimit e? On a fait le pari que la GGI pouvait nous amener l  o  aucun autre moyen de pression ne pourrait nous emmener et les autres travailleuses et travailleurs du secteur public n'ont pas emboit  le pas comme nous l'aurions pens . Le gouvernement s'est montr  intransigeant et malhonn te avec ses sorties publiques mensong res. Mais les membres de la FAE et les membres du SEBL peuvent  tre fiers de s' tre tenus debout, d'avoir  t  solidaires, de s' tre faits voir. Nous imaginions mieux comme r sultat cela va sans dire; je pr f re ne pas imaginer ce que nous aurions eu sans la GGI.

Alors, fid les   nos habitudes, nous miserons sur ce qu'il y a de bon, nous utiliserons la p riode d' criture des textes pour resserrer le plus possible les  l ments moins bien attach s et se parler franchement des bons et des moins bons coups. Dans quatre ans, quand viendra le temps de pr parer le prochain cahier de demandes, on saura ce qu'on veut y mettre et comment on veut le faire.

Entre temps, je vous assure qu'on ne l che rien. Les combats, les luttes pour la composition de la classe, l' quit  et la fin du syst me d' ducation   trois vitesses se poursuivront, car d'autres tribunes sont propices pour passer notre message et trouver des solutions. On va se retrousser les manches et, forts de notre solidarit  r affirm e, nous continuerons   d fendre les droits des enseignantes et enseignants et   faire respecter notre contrat de travail.

---

# Que faire en cas d'accident de travail?



Stéphanie Dinel

## Qu'est-ce qu'un accident du travail?

La *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* définit un accident du travail de la manière suivante :

« Un événement imprévu et soudain attribuable à toute cause survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle. »

Ainsi, selon cette définition, pour que la CNESST considère l'événement comme un accident de travail, il doit s'être produit durant les heures de travail ou sur le lieu de travail et l'événement doit être relié à une fonction liée à la tâche.

Par exemple, une enseignante ou un enseignant qui se blesserait au dos en faisant sa séance de yoga dans sa classe durant son heure de dîner ne serait probablement pas reconnu comme un accidenté du travail. En effet, bien que s'étant déroulé sur son lieu de travail, durant les heures de travail, l'événement n'est pas lié à une fonction du personnel enseignant. Cependant, si une enseignante ou un enseignant avait comme tâche d'animer un atelier de yoga pour le personnel après les heures de classe, alors l'événement serait lié à la fonction d'un membre du personnel enseignant et donc l'accident pourrait être considéré comme un accident du travail. C'est la CNESST qui a la tâche d'évaluer l'événement et de déterminer si la situation était imprévisible pour l'enseignante ou l'enseignant.

## Quoi faire en cas d'accident sur mon lieu de travail?

- 1 S'assurer de recevoir les premiers soins nécessaires;
- 2 Compléter rapidement le [Formulaire de déclaration d'accident, d'incident, d'acte à caractère violent ou sexuel](#) pour le personnel;
- 3 Au besoin, informer la direction que vous quittez votre lieu de travail pour aller consulter un médecin le plus rapidement possible afin que ce dernier puisse vous remettre une attestation médicale CNESST;
- 4 Compléter la [Réclamation du travailleur](#) sur le site de la CNESST;
- 5 Communiquer avec le SEBL pour connaître vos droits et obligations.

Chaque incident, même anodin, peut générer des conséquences. Il est donc important de suivre la démarche indiquée pour se protéger même si vous n'allez pas consulter un médecin. Puisque chaque situation est unique, un soutien individualisé est préférable. Le SEBL est là pour vous!

---

# Assurances collectives 2024



Pascale Vinet

**Afin de mieux répondre aux besoins des membres, des modifications au régime d'assurance collective ont été apportées. Ces modifications sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Voici un résumé des modifications apportées au régime qui comporte maintenant **quatre modules** :

## Maladie 1

- Ajout de la garantie d'affirmation de genre (max. 10 000 \$ / année, 20 000 \$ à vie).

## Maladie 2

- Examens de la vue : le maximum passe de 35 \$ à 50 \$ par 24 mois;
- Professionnels de la santé : augmentation du maximum par traitement de 20 \$;
- Regroupement du psychologue : augmentation du nombre de traitements par année de 10 à 15;
- Ajout de la garantie d'affirmation de genre (max. 10 000 \$ / année, 20 000 \$ à vie).

## Maladie 3

- Examens de la vue : le maximum passe de 50 \$ à 75 \$ par 24 mois;
- Professionnels de la santé : augmentation du maximum par traitement de 20 \$;
- Ajout de la garantie d'affirmation de genre (max. 10 000 \$ / année, 20 000 \$ à vie).

## Maladie 4

**Ce régime comporte les mêmes protections que le Maladie 3 auxquelles s'ajoutent :**

- Soins visuels : 200 \$ / 24 mois pour les lunettes, lentilles cornéennes et chirurgies au laser;
- Soins dentaires : 750 \$ max. pour la 1<sup>re</sup> année et 1 000 \$ max /années subséquentes pour frais de prévention (100 % aux 9 mois), frais de restauration (50 % à 80 % selon la gravité).

## Changement de module

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est possible de changer de module d'assurance maladie en tout temps, et ce, sans égard à l'état de santé. Des preuves d'assurabilité ne sont donc plus requises lors des changements de modules. Cependant, l'adhésion à certains modules comporte une durée minimale de participation, comme indiqué ci-dessous :

- Aucune durée minimale pour le régime maladie 1;
- Durée minimale de 12 mois pour le régime maladie 2;
- Durée minimale de 24 mois pour le régime maladie 3;
- Durée minimale de 36 mois pour le régime maladie 4.

## Coûts par période de paie pour 2024 pour l'assurance maladie

|                  | Individuel | Monoparental | Familial  |
|------------------|------------|--------------|-----------|
| <b>Maladie 1</b> | 48,41 \$   | 70,68 \$     | 116,39 \$ |
| <b>Maladie 2</b> | 66,74 \$   | 100,60 \$    | 163,18 \$ |
| <b>Maladie 3</b> | 90,58 \$   | 136,22 \$    | 217,10 \$ |
| <b>Maladie 4</b> | 110,16 \$  | 165,96 \$    | 265,88 \$ |

Quand vient le temps de choisir son régime, il importe de prendre en compte la durée minimale obligatoire, les coûts par période de paie et les maximums remboursables. Pour plus de détails, consultez notre [site Internet](#) ou votre dossier sur le [site de Beneva](#) : une mine d'informations s'y trouve!

---

# Vous songez à prendre un congé?

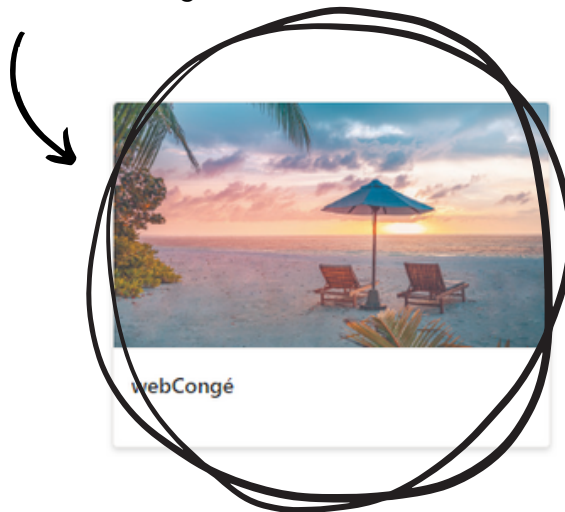


Pascale Vinet

Le 31 mars 2024 est la date limite pour demander un congé sans traitement à temps plein ou à temps partiel, une participation à un programme de retraite progressive ou un congé à traitement différé (excluant les congés parentaux) pour l'année 2024-2025. La demande doit être complétée en ligne sur le [site des ressources humaines](#) dans la section webCongé.

Date limite pour une demande de congé

**31 mars 2024**



## Qu'arrive-t-il avec les assurances collectives lorsque je prends un congé sans traitement à temps plein?

Vous avez le choix de maintenir votre protection actuelle ou d'opter pour la couverture maladie de base (maladie 1). Au retour, vos protections datant d'avant votre congé s'appliqueront de nouveau sans démarches supplémentaires de votre part. Habituellement, les prélèvements se font directement sur la paie, mais puisque vous ne serez pas au travail, nous vous invitons à communiquer avec Beneva afin de procéder à des prélèvements automatiques durant votre congé. Cela vous évitera bien des soucis!

## Dois-je racheter mon fonds de pension lorsque je prends un congé?

- **Pour les congés de 20 % et moins ou la retraite progressive** : aucun rachat nécessaire, les montants seront prélevés sur les paies directement;
  - **Pour les autres congés à temps partiel ou à temps plein** : ils peuvent faire l'objet d'un rachat. Vous pourriez donc vouloir racheter votre fonds de pension. Pour ce faire, nous vous invitons à communiquer avec nous avant votre retour au travail afin de connaître les démarches qui vous incombent.
-

# Bonne retraite

Prenons le temps de féliciter et de remercier les personnes retraitées de l'année 2022-2023 pour toutes ces années consacrées à l'enseignement. Souhaitons-leur une belle et bonne retraite!

## **SOIRÉE DES PERSONNES RETRAITÉES**

Le 2 novembre dernier, le SEBL a souligné leur départ à la retraite à la Cabane à sucre Lalande. Nous remercions chaleureusement toutes les personnes ayant participé à l'organisation de cet événement haut en couleurs, sans oublier nos précieux commanditaires qui ont fait de cette soirée un succès!

PHOTOS DE LA SOIRÉE ET  
COMMANDITAIRES





# Merci au comité organisateur



**SOPHIE BIZIER, PASCALE VINET ET  
ANIK ROUSSIN**



Merci à nos commanditaires

FAE

beneva

 **Desjardins**  
Caisse de l'Éducation

---

# Calendrier 2024-2025



France-Dominique Béland (FGJ)



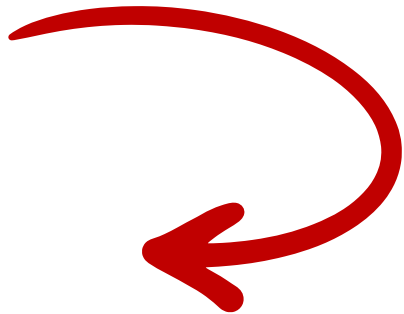
Isabelle Dallaire (EDA-FP-EMC)

Le parcours menant à la consultation annuelle pour le calendrier scolaire ne fut pas simple cette année, notamment en raison du changement de pratique demandé par le CSSMI. Ainsi, plutôt que de consulter les membres à l'aide de scénarios hypothétiques, de grands principes ont été mis au jeu dans l'avant-projet de consultation, puis intégrés dans un calendrier qui contenait parfois des choix.

Cette année, le contexte particulier de l'automne a provoqué un retard dans le processus de consultation, le reportant en janvier. Vous avez été seulement 700 à donner votre point de vue via le formulaire qui vous a été envoyé par courriel dès le retour des fêtes.

Suivant les résultats, le SEBL s'est prononcé en faveur de :

- La semaine de relâche du 3 au 7 mars 2025;
- 4 journées pédagogiques en début d'année;
- 3 journées pédagogiques en fin de l'année;
- Maintien de la 100<sup>e</sup> journée.



Une majorité de répondantes et répondants ont demandé à ne pas bonifier l'offre de journées pédagogiques fixes, conservant par le fait même une plus grande flexibilité dans les milieux. En effet, en maintenant neuf journées pédagogiques fixes, ce sont onze journées pédagogiques que chaque milieu peut placer selon ses besoins au lieu des dix proposées.

Le calendrier officiel adopté par la Direction générale du CSSMI sera diffusé sur nos réseaux sociaux dès que nous aurons l'information. Suivez-nous sur [Facebook](#) et [Instagram](#)!

Au secteur des jeunes, au cours des prochaines semaines, vous serez consultés sur les autres éléments du calendrier qui touchent directement votre école, à savoir les journées pédagogiques mobiles, incluant les journées tempêtes, les dates de fins d'étape, les rencontres de parents (les modalités d'organisation viendront dans un deuxième temps), les remises des notes dans Mosaïk, etc.

À l'éducation des adultes, à la formation professionnelle et à l'enseignement en milieu carcéral, vous serez également consultés par établissement pour les journées pédagogiques à ajouter à vos horaires respectifs.

---

---

# Collecte de données sur les événements de violence et d'intimidation en milieu scolaire

En octobre dernier, le ministre de l'Éducation a lancé le *Plan 2023-2028 de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles*, lequel inclut une mesure visant à documenter les événements de violence et d'intimidation. Ainsi, à la demande du ministre, les directions auront à consigner (en février et juin 2024) le nombre d'événements de violence et d'intimidation, incluant par ailleurs les violences à caractère sexuel. Ces données seront recueillies à l'aide des formulaires de déclaration d'accident, d'incident et d'acte à caractère violent ou sexuel et devront être comptabilisées, qu'elles aient fait ou non l'objet d'une plainte à la CNESST.

Voilà donc une raison de plus pour remplir la [déclaration d'accident ou d'incident](#) dès qu'un événement se produit!



Claudine Fournier

---

---

# Comité-école EHDAA

## Moment important de l'année!



Claudine Fournier

### **Cueillette de données, analyse des besoins et recommandations**

Jusqu'à la fin mars, le comité-école EHDAA procède à l'analyse des besoins, à l'analyse des services et aux ajustements de ceux-ci. Le comité procède à une cueillette de données auprès des enseignantes et enseignants sur leur degré de satisfaction des modèles de services en place pour l'année en cours et sur leurs souhaits pour améliorer ceux-ci pour la prochaine année. Après analyse, le comité sera en mesure de faire une recommandation à la direction. Il fait également l'inventaire des ressources et se prépare pour la période de consultation et de recommandations qui débutera avec la venue du printemps. Plusieurs questions en lien avec l'organisation des services doivent trouver réponses. Quels services offrirons-nous? À quelle hauteur? Augmenterons-nous la présence d'intervenantes et intervenants sur le plancher? Ferons-nous un regroupement d'élèves à besoins particuliers à effectif réduit avec soutien? Les possibilités sont infinies, mais doivent respecter les besoins des élèves ainsi que les idées de l'équipe enseignante.

### **Comité-école EHDAA et plan de rattrapage : quoi faire?**

Depuis l'annonce du plan de rattrapage le 9 janvier dernier, le comité-école a dû mettre l'épaule à la roue dans le but de recommander la mise en place de certains services. Au cours de l'année, le plan pourra être réajusté à deux reprises en plus d'offrir des possibilités pour l'an prochain. Le comité-école EHDAA devra donc prêter main forte pour l'organisation de ces services supplémentaires.

### **Opération classement**

La date butoir pour recommander un élève en classe spécialisée est le 5 mars. Si la décision de rediriger un élève n'est pas officielle à cette date, il est tout de même préférable de réserver sa place en déposant son dossier et en mentionnant que la décision risque de changer. Si le dossier n'est pas complet, il est aussi préférable de déposer la demande en précisant que les documents manquants suivront. Le nombre prévisionnel de classes spécialisées est établi en fonction des demandes reçues. **Il est donc anormal de se faire dire que les places sont limitées pour l'an prochain.**

Ce sont les membres du comité d'intervention, soit la direction, les enseignantes et enseignants et les parents (E6, 8-9.09), qui doivent, après analyse du dossier, faire une recommandation sur le classement de l'élève à la direction. N'oubliez pas que pour toute demande, le [Formulaire de demande de reconnaissance, d'accès aux services et démarche](#) (E6, 8-9.07) peut être rempli afin de garder des traces des démarches amorcées. Vous retrouverez une description des types de classes spécialisées sur notre [site](#).

---

# CONCOURS



## 2023-2024

### JOIGNEZ-VOUS AU MOUVEMENT!



## INSCRIPTION

Il est encore temps de présenter un projet dans le cadre du concours *héros*. C'est à travers le thème *Vers l'an 3000* que vous pourrez proposer des projets touchant les cinq valeurs qui composent l'acronyme du mouvement *héros* : **humanité, écocitoyenneté, respect, ouverture et solidarité**. Ce thème vous inspire? Vous trouverez tous les détails de ce concours en consultant le [site Internet](#) réservé au mouvement *héros*.

## AUTRE FAÇON DE JOINDRE LE MOUVEMENT

Vous réalisez, avec vos élèves, un projet scolaire sur un thème social ou environnemental? Le comité *héros* fera parvenir un certificat aux élèves et une bannière aux classes ou aux établissements participants afin de souligner leur implication sociale. Recevoir un certificat *héros* au terme d'un projet scolaire est valorisant et symbolise les efforts déployés par toutes celles et tous ceux ayant participé à ce projet scolaire.



---

# Mon élève part en voyage, quelle est ma responsabilité?



France-Dominique Béland

En tant qu'enseignante ou enseignant, vous n'avez aucune responsabilité lorsqu'un parent décide de partir en voyage avec son ou ses enfants durant les jours du calendrier scolaire. Il est de la responsabilité du parent que l'élève fréquente l'école.

**Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire.**

Loi sur l'instruction publique (LIP), article 17

Il est donc clair qu'il n'est pas de la responsabilité de l'enseignante ou l'enseignant de fournir un plan de travail, de remettre des travaux ou de conserver une quelconque forme de contact avec son élève durant cette période. Il en est de la responsabilité du parent.

---

# Journée internationale des droits des femmes

Comité accès à l'égalité et sociopolitique

Depuis quelques années, les occasions se multiplient pour discuter, échanger et écouter les femmes sur divers sujets qui les concernent. La Journée internationale des droits des femmes est une occasion que les médias doivent saisir pour promouvoir ces discussions. Au quotidien, les enseignantes et enseignants peuvent agir comme porte-parole du mieux-vivre ensemble, inviter les élèves à dénoncer la violence et éduquer au respect amoureux.

Dans certains cas, ces échanges avec nos jeunes inspirent des saynètes, des discussions et des débats ou encore la création de textes rassembleurs et porteurs d'un message positif. Vous êtes invités à continuer à inspirer la jeunesse. Quelle sera de votre discussion avec vos élèves sur le sujet cette année? Voici le texte d'une élève de l'école de l'Envolée pour vous inspirer.

**Par Magalie Robitaille-Brouillet, 11 ans**



"Aujourd'hui, dans mon jeune corps de femme, je me sens fière d'être qui je suis. Je voudrais souligner toutes ces personnes qui se sont battues pour permettre l'égalité des femmes. Par leur capacité à donner la vie, par leur douceur et leur force, les femmes m'inspirent. Par leur intelligence, leur sensibilité et leur audace, les hommes qui respectent les femmes m'inspirent.

Les femmes sont inestimables dans la vie de tous et chacun parce qu'elles créent la vie, elles se battent pour que la génération qui suivra ait une vie agréable et merveilleuse. C'est suite à la démarche des femmes combattantes que le droit de vote des femmes s'est concrétisé.

Merci à ces femmes inspirantes d'avoir permis aux jeunes filles de ma génération de vivre de belles conditions de vie dont l'accès à tous les métiers, le pouvoir d'être autonomes, d'obtenir l'égalité et d'avoir une tonne de rêves accessibles."

Merci pour votre  
soutien!

Passantes et passants, parents et élèves

Ardini Pizzeria

Cité Caravane

Escudo Poulet Portugais

Le Petit Cordonnier

Les Allumées

Mirabel Pizzeria

Nordik Café

Pizza Excel

Pizza Mélis

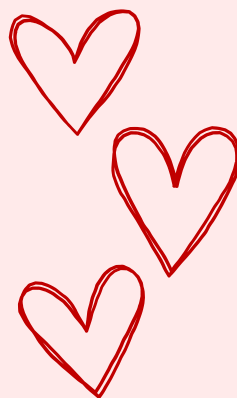
Pizzeria Rapido's

**Nous tenons à remercier tous les autres  
commerces qui nous ont soutenus.**



# Merci

## **pour les généreux dons!**



Alliance de la fonction publique (AFPC)

Association des retraitées et retraités de l'éducation du Québec, secteur Jeanne-Mance (AREQ)

Association internationale des machinistes et des travailleurs et des travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA)

Comité Chômage de Montréal

Syndicat des employées et employés de la FAE (SEEF AE)

Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège de Montréal (SEECM-CSN)

Syndicat des Métallos

Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke (SPPUS)

Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Syndicat des professionnels et employés de bureau (SEP B-571)

Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC)

Syndicat du personnel professionnel du Québec (SPGQ)

Unifor

Ainsi que plusieurs donateurs anonymes.



---

# La Réforme Drainville



France-Dominique Béland

En septembre, on vous présentait le [projet de loi 23](#) que le ministre Drainville désirait mettre en place. Son adoption a eu lieu sous silence, pendant notre grève. Fidèle aux valeurs caquistes, notre ministre tend à soustraire des pouvoirs de négociations pour centraliser les pouvoirs entre ses mains, comme le ferait un directeur général dans une entreprise privée. **Mais le système de l'éducation n'est pas une entreprise privée!**

Rappelons-nous que le ministre a maintenant le pouvoir de nommer et destituer les directions générales des centres de services scolaires. Si chaque direction générale est maintenant nommée par le ministre, sera-t-elle libre de ses décisions? Aura-t-elle la possibilité de prendre des initiatives qui répondront aux besoins spécifiques des élèves et du personnel enseignant qu'elle représente? **Permettez-moi d'en douter.**

En plus des éléments présentés en septembre, le ministre a profité du projet de loi pour modifier subrepticement le règlement sur les autorisations d'enseigner, sans passer par le processus de consultation réglementaire habituel. Il a donc ajouté, aux fins de l'obtention du permis probatoire d'enseigner en formation générale, plusieurs diplômes d'études supérieures spécialisées de 30 unités ainsi que le parcours de formation pour le personnel enseignant non légalement qualifié en éducation préscolaire et primaire de 30 unités de l'Université du Québec à Montréal. Ce faisant, il n'y avait aucune possibilité de soulever des inquiétudes ou de demander des modifications.

La Loi 23 démontre à quel point l'enseignement n'est pas une réelle priorité du gouvernement. Au regard des différentes modifications qui ont été précédemment décrites, seul le besoin de contrôle peut expliquer de telles mesures. Malheureusement, notre quotidien n'en sera ni allégé ni amélioré comme cela avait été promis lors des élections. L'enseignement, c'est le nouveau troisième lien, mais sans les larmes du ministre... pour l'instant.

---

---

# Plan de rattrapage



France-Dominique Béland



Pascale Vinet

Plusieurs auront un sentiment de déjà-vu dans ce dossier alors que le gouvernement semble reprendre ses habitudes de 2020 en annonçant les modalités du plan de rattrapage lors d'une conférence de presse. On aurait pu espérer qu'il apprenne de ses erreurs et qu'une consultation préalable des syndicats sur le sujet ait lieu, mais il semble que c'est trop demander. En effet, pourquoi demander le pouls des représentantes et représentants du personnel enseignant?

Cela étant dit, le plan fait tout de même preuve de flexibilité quant aux manières de l'appliquer : ajout de périodes de récupération, de tutorat, camp pédagogique, etc. Ainsi, chaque établissement établit ses besoins en fonction des difficultés des élèves qui le fréquentent. Toutes les mesures en lien avec le plan de rattrapage doivent se faire à l'extérieur des heures de classe, et ce, sur une base volontaire. Sachez que vous devez recevoir une rémunération pour ces heures supplémentaires (au 1/1000 ou à la leçon, selon votre situation).



## MISE EN GARDE

- Le tutorat doit se faire à l'extérieur des heures de classe, donc pas pendant la période de bibliothèque. Les élèves ne doivent pas être pénalisés;
- La planification, les suivis et la correction doivent faire l'objet d'une rémunération;
- La participation au plan de rattrapage doit se faire sur une base volontaire;
- On ne peut vous obliger à collaborer de quelque façon que ce soit au plan de rattrapage.

## MISE EN GARDE

---

---

# Savez-vous ce qu'est un risque psychosocial?



Dominic Gélneau

Depuis le 6 octobre 2021, la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) a été modifiée. Elle stipule que, dorénavant, chaque employeur a l'obligation de protéger la santé et d'assurer la sécurité et l'intégrité psychique des travailleuses et travailleurs. Pour y arriver, les employeurs doivent identifier les risques psychosociaux (RPS), les analyser et les prévenir.

Les RPS concernent l'organisation du travail, les pratiques de gestion, les conditions d'emploi et les relations entre individus. L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et la CNESST ont identifié plusieurs RPS dont les principaux sont :

Charge de travail élevée **Manque de respect**

**Faible reconnaissance** Faible justice organisationnelle

Faible soutien entre collègues ou supérieurs

**Manque de communication et d'information** **Faible autonomie au travail**

**Incivilité** Harcèlement psychologique

**Violence et exposition à des événements traumatiques**

Plusieurs études ont démontré que la présence d'un ou de plusieurs RPS dans un milieu de travail ont des effets néfastes sur la santé mentale et augmentent les risques d'accident du travail. Désormais, les RPS peuvent être identifiés et mesurés à l'aide, notamment, d'une grille d'observation mise au point par l'INSPQ. Heureusement, il est possible de prévenir et de réduire les RPS en mettant en place des interventions structurées. Seule une personne ayant reçu la formation sur les risques psychosociaux de l'INSPQ peut utiliser la grille d'observation lors d'une visite d'établissement.

**Saviez-vous que, chaque semaine, 30 travailleuses et travailleurs québécois sur 1 000 s'absentent du travail pour des raisons liées à la santé psychologique?**

Pilon-Larose, H. (2023, 15 août). [Santé au travail: Québec s'attaque à l'absentéisme lié aux troubles psychologiques](#). La Presse.

Vous croyez que plusieurs risques psychosociaux sont présents dans votre milieu de travail? Comme point de départ, je vous propose de consulter le [questionnaire du CRHA](#) pour savoir comment se porte la civilité dans votre milieu de travail. En tout temps, si vous vous questionnez, consultez votre représentant en santé et sécurité ou une personne conseillère syndicale qui pourra vous appuyer.

---

# *Dates importantes*

**4 au 8 mars 2024**

**Semaine de relâche**

**8 mars 2024**

**Journée internationale des  
droits des femmes**

**20 mars 2024**

**Assemblée des  
personnes déléguées**

**SEBL  
16 h 15**